



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 074-217402783-20250707-DEL2025_52-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_52

VENTE DE VEHICULES ET ENGINS COMMUNAUX

Le 07 juillet 2025, le conseil municipal de la commune de THYEZ s'est réuni en session ordinaire en mairie en salle du conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2025

Étaient présents :

M. Fabrice GYSELINCK, Mme Laëtitia BETEMPS, M. Roland CAGNIN, Mme Céline CHARDON, M. Éric COUDURIER, M. Pascal DUCRETTET, M. Michel GUIDO, M. Julien HAMAIDE, Mme Catherine HOEGY, M. Didier HUOT, Mme Kaouther HEMISSI, Mme Sylvie LAVANCHY, M. Ermine QUADRIO, M. Joël MOUILLE, Mme Marie-Eve PERIER, Mme Mariane PERY, M. Jean-François PERRET, M. Maurice ROBERT, Mme Corinne VALETTE, M. Sylvain VEILLON, M. Daniel VULLIET.

Étaient excusés :

M. Bruno MICCOLI a donné pouvoir à M. Joël MOUILLE.
Mme Sylvia CAIZERGUES a donné pouvoir à Mme Mariane PERY.
Mme Lucie ESPANA a donné procuration à M. Pascal DUCRETTET.
Mme Delphine LIUZZO a donné procuration à Mme Corinne VALETTE.
M. René SCANU a donné procuration à M. Daniel VULLIET.

Étaient absents : Mme Hélène DAVIGNY, M. Laurent GERVAIS, Mme Wendy GHESQUIER.

M. Roland CAGNIN est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules ou d'engins de la collectivité, de l'évolution des besoins et de la bonne utilisation des deniers publics, la commune de Thyez souhaite se séparer d'un certain nombre de biens :

- tracteur Unimog U90 numéroté 408 HP,
- véhicule Peugeot 208-E immatriculé FT-209-SH.

La vente desdits biens communaux est envisagée, après différentes consultations et discussions, de la manière suivante :

- tracteur Unimog U90 numéroté 408 HP : vente à la société Olus Sploka située en Pologne, pour un montant de 6 090 €,
- véhicule Peugeot Peugeot 208-E immatriculé FT-209-SH : vente à la société Renault vallée de l'Arve à Cluses, pour un montant de 10 000 €.

M. le Maire sollicite l'accord des élus pour vendre ces biens et en encaisser le produit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité (26 voix), décide :

- ☞ d'autoriser M. le Maire à procéder à la vente des biens précités,
- ☞ d'autoriser M. le Maire à encaisser le produit de ces ventes.

Le Secrétaire de séance



Roland CAGNIN

Le Maire



Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 10 JUIL. 2025

Notifié par mise en ligne le : 15 JUIL. 2025

Le directeur général des services

